

GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
(NOUVELLE AQUITAINE)
DIMANCHE 1^{ER} MAI 2022



COUPE DE FRANCE N FEMMES 2022
3EME MANCHE –CHRONO 47 (NOAQ)

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Récompenses / Dotations	6
Liste des équipes Femmes engagées	7

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	8-9
Itinéraire / Horaires	10
Plan site Départ / Arrivée	11-12
Règlement	13-15
Mesures sanitaires	16
Contacts	17
Partenaires	18

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 3^{ème} manche de Coupe de France Femmes est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Présidente du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Joël ALIES
Commissaire 1	Didier ROUSSEAU
Commissaire 2	Didier TIFFON
Juge à l'arrivée	Pascal MAURICETTE
Commissaire moto 1	Cyrielle SERVAT
Commissaire moto 2	Nicolas SIGAL
Chronométrateur 1	Alain VANDAL
Chronométrateur 2	Aurélie SIMONNET

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La clôture des engagements est fixée au :

Jeudi 28 avril 2022 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des individuelles d'équipes UCI seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES

1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior



RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 1^{er} mai 2022 à Vianne (47).

RADIO—TOUR

L'assistance Radio sera assurée par Assistance Sports Médias. Fréquence radio = 157,550 MHz.

CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le temps effectué par la 3^{ème} concurrente

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité de l'association, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr



PROTOCOLE / CLASSEMENTS

A l'issue de l'épreuve, les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes N1
Les 3 premières équipes N2
- ▶ L'équipe N1 leader de la coupe de France après la 3^{ème} manche.
- ▶ L'équipe N2 leader de la coupe de France après la 3^{ème} manche.

ANTIDOPAGE

Local - Mairie de Vianne - 4 Place des Maronniers - 47 230 Vianne

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret - Code promo. CHRONO 47
- ▶ Gîtes de France : www.gitesdefrance47.com
Code promotionnel « CHRONO 47 »

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE	
Date	30/04/22
Horaire	A partir de 14h
Lieu	Salle des fêtes - Espace Jourdain de L'isle

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Horaire	15 h
Lieu	Salle Milou Tonin

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES	
Horaire	A partir de 17h
Lieu	Salle des fêtes - Espace Jourdain de L'isle

PERMANENCE	
Date	01/05/22
Horaire	A partir de 07h
Lieu	Salle des fêtes - Espace jourdain de L'isle

DÉPART DE L'ÉPREUVE	
Date	01/05/22
Horaire prévu	9h33
Lieu	Ligne de départ – Place de la mairie

LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Mairie de Vianne – 4 Place des Maronniers – 47 230 Vianne

RÉCOMPENSES

Les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières équipes N1
- Les 3 premières équipes N2
- L'équipe N1 leader de la Coupe de France après la 3^{ème} manche
- L'équipe N2 leader de la Coupe de France après la 3^{ème} manche

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium d'arrivée.

Les concurrentes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE

Un trophée sera remis aux trois premières équipes National 1 et aux trois premières équipes National 2.

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2022.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2022.

GRILLE DES PRIX

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.

NATIONAL 1
ROUTE FEMMES
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



BREIZH LADIES



SPRINTER
NICE METROPOLE



TEAM CENTRE
VAL DE LOIRE FÉMININ



TEAM ELLES - GROUPAMA
PAYS DE LA LOIRE



TEAM FÉMININ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



TEAM FÉMININ
CHAMBÉRY



TEAM GROUPE ABADIE
LE BOULOU



TEAM MACADAM'S
COWBOYS



UVCA
TROYES



VC MORTEAU
MONTEBENOIT

NATIONAL 2
ROUTE FEMMES
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



C.S.M. PUTEAUX
CYCLISME



DONNONS DES ELLES
AU VELO - EVRY
COURCOURONNES



LADIES CYCLING
FORMATION



LADIES VENDÉE
PIVETEAU BOIS



LANESTER WOMEN
BRETAGNE SUD



LYON SPRINT
EVOLUTION



MARMANDE WOMEN
DEVELOPPEMENT



OCCITANE CYCLISME
FORMATION FÉMININ -
EURINVEST



SPRINTEUR CLUB
FÉMININ



TEAM BERTIN
COGNAC



TEAM FÉMININ
HAUTS DE FRANCE

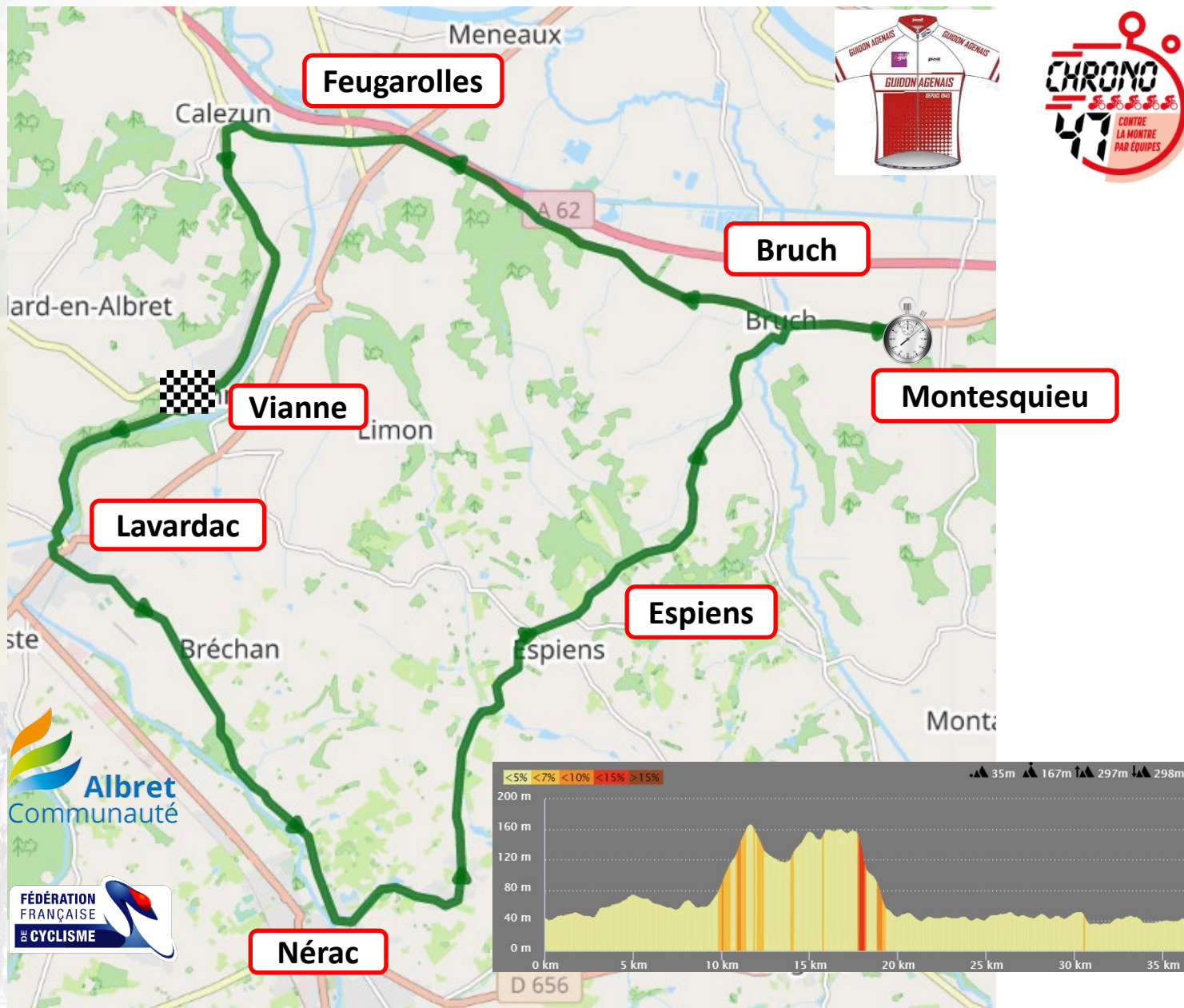


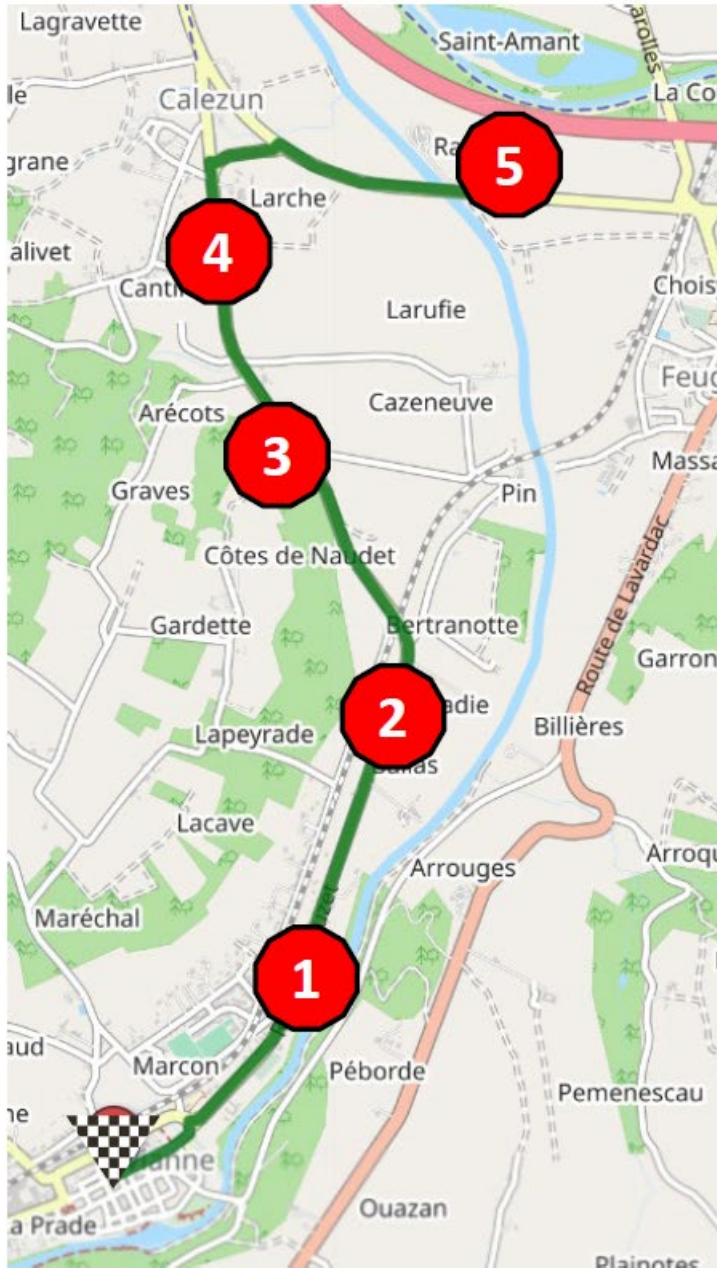
TEAM VERN 35
FÉMININ



VELO CLUB ISOIS
TEAM STAMINA





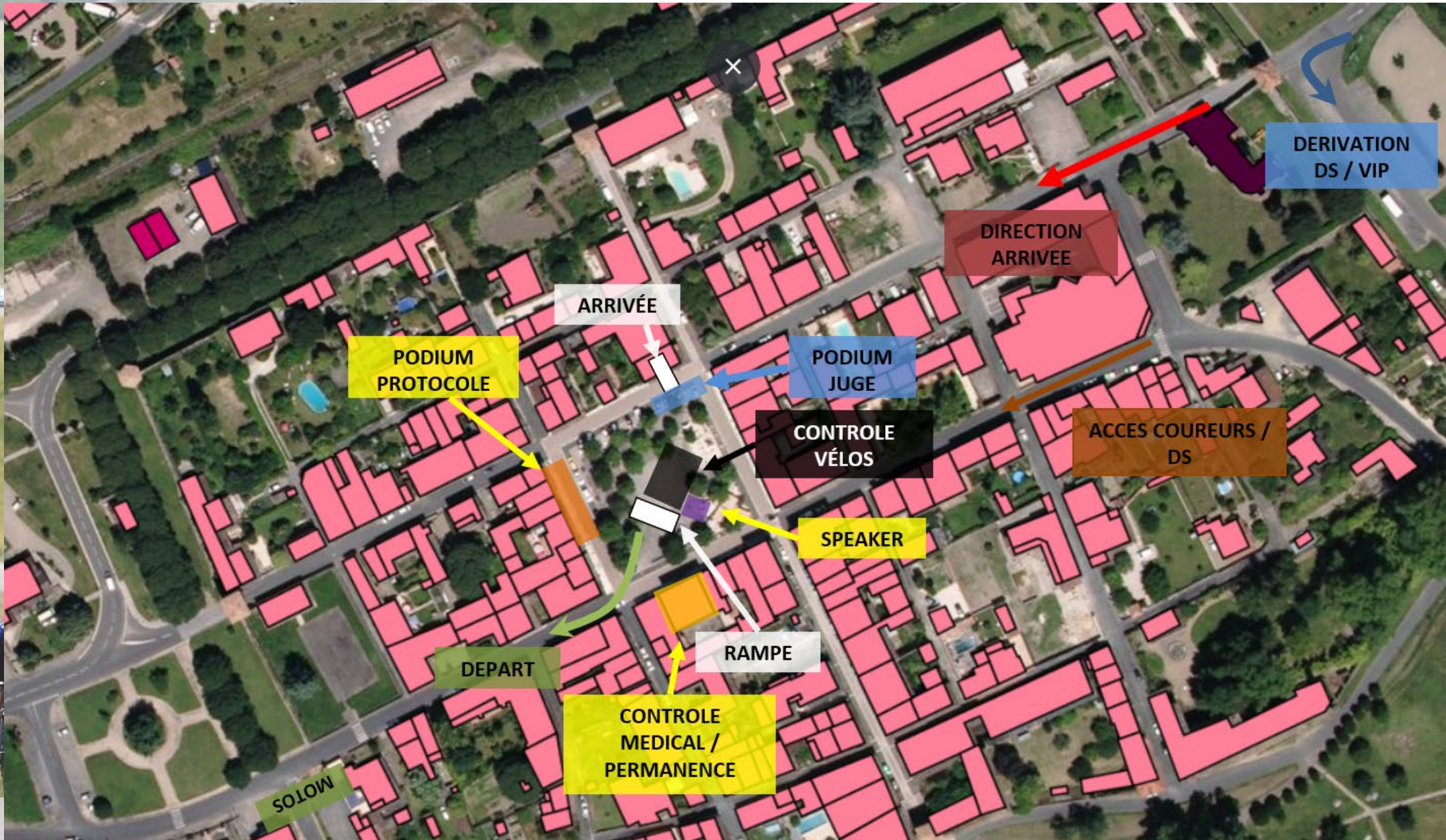


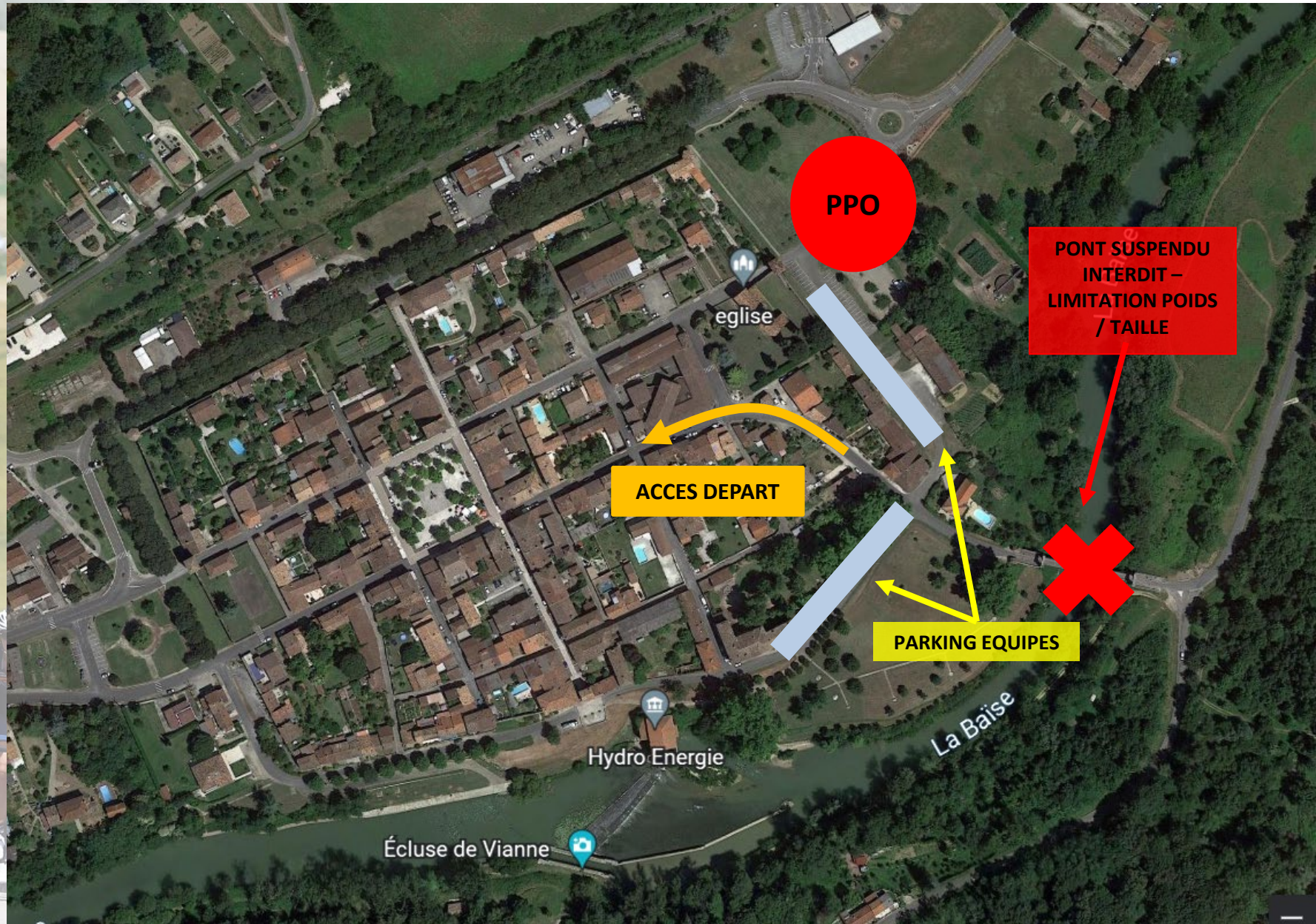
ITINÉRAIRE – Coupe de France Juniors / Femmes

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	44	46	48	44	46	48
0	35,7	VIANNE	DEPART CLM – Place de la Mairie	08:45	08:45	08:45	10:45	10:45	10:45
0,3	35,4	VIANNE	Rue du 8 mai 1945	08:45	08:45	08:45	10:45	10:45	10:45
0,6	35,1	VIANNE	Intersection Avenue de la Prade / D 642 /// Courbe à gauche	08h46	08h46	08:46	10:46	10:46	10:46
3,2	32,5	VIANNE	Intersection D 642 / D 930 /// Virage à droite	08:50	08:50	08:48	10:50	10:50	10:49
3,4	32,3	LAVARDAC	Intersection D 930 / D 258 /// Virage à gauche (virage en épingle)	08:50	08:50	08:49	10:50	10:50	10:50
3,6	32,1	LAVARDAC	D 258 /// Passage à niveau (tout droit)	08:50	08:50	08:49	10:50	10:50	10:50
9,7	26	NERAC	Intersection D 258 / D 136 /// Rond-point (courbe à gauche)	08:55	08:54	08:53	10:55	10:55	10:54
10,1	25,6	NERAC	D 136 /// Rond-point (prendre tout droit)	09:00	08:59	08:57	11:00	10:58	10:57
13,6	22,1	ESPIENS	D 136 /// Tout droit	09:05	09:03	09:01	11:05	11:02	11:01
20,4	15,3	BRUCH	Intersection D 136 / Allée du Truc /// Prendre à droite	09:14	09:11	09:09	11:14	11:11	11:09
20,5	15,2	BRUCH	Allée du foirail // Tout droit	09:14	09:12	09:12	11:14	11:12	11:12
20,8	14,9	BRUCH	Intersection Allée du foirail / Allée du Paradis /// Prendre à droite	09:15	09:12	09:12	11:15	11:12	11:12
20,9	14,8	BRUCH	Intersection Allée du Paradis / D 119 /// Prendre à droite (séparateur de chaussée)	09:15	09:13	09:12	11:15	11:13	11:12
22,1	13,6	MONTESQUIEU	Intersection D 119 / Z.A. de Montesquieu /// Prendre à droite (séparateur de chaussée)	09:17	09:15	09:13	11:17	11:15	11:13
22,7	13	MONTESQUIEU	Intersection Z.A. de Montesquieu / D 119 /// Prendre à gauche (séparateur de chaussée)	09:18	09:16	09:14	11:18	11:16	11:14
29,7	6	FEUGAROLLES	Intersection D 119 / D 930 /// Rond-point (prendre tout droit)	09:27	09:25	09:23	11:27	11:25	11:23
31,8	3,9	CALEZUN	Intersection D 119 / D 119B /// Prendre à gauche	09:30	09:28	09:26	11:30	11:28	11:26
32	3,7	CALEZUN	Intersection D 119B / D 642 /// Courbe à gauche	09:30	09:28	09:26	11:30	11:28	11:26
33,5	2,2	VIANNE	D 642 /// Passage à niveau (tout droit)	09:32	09:30	09:28	11:32	11:30	11:28
35,4	0,3	VIANNE	D 642 /// Rond-point par la gauche (tout droit)	09:34	09:32	09:30	11:34	11:32	11:30
35,7	0	VIANNE	Rue de la Résistance /// Tout droit (portion pavé – passage étroit)	09:34	09:32	09:30	11:34	11:32	11:30
			Arrivée CLM – Rue de la Résistance	09:49	09:47	09:44	11:34	11:32	11:30





Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la **COUPE DE France HOMMES**, 3^{ème} manche de la **COUPE DE France DAMES**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE France JUNIORS**) est organisé par le Guidon Agenais - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le dimanche 1^{er} mai 2022.

Le départ se fera à 09h33 pour un parcours de 35,700km, Le départ sera donné à VIANNE (47), Place de la mairie.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 1.15, désignée manche de la Coupe de France des Femmes.

Tous les manches de la Coupe de France National Femmes sont réservées aux cyclistes titulaires d'une licence 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie ou juniors FFC.

L'épreuve se disputera par équipe de 6 coureuses. Toutefois, une équipe pourra se présenter au départ avec un minimum de 4 coureuses. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 3^{ème} coureuse. La constitution de plusieurs équipes d'une même structure (UCI, N Femmes, club, ...) est autorisée, dans la mesure où les quotas minimums par équipe sont respectés. Pour les structures labellisées « National Femmes », seule une équipe marquera des points pour le classement général par équipe de la Coupe de France National Femmes. Celle-ci devra être désignée avant le départ de la course. La constitution d'une équipe mixte est autorisée (dans la limite de deux clubs maximums). Les équipes mixtes ne rentreront pas en compte dans le classement général de la Coupe de France.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

Le CHRONO 47 comptant pour la **COUPE DE France FEMMES**, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. Des points seront acquis pour le classement général par équipe uniquement.

La répartition des points pour les équipes N1 est la suivante : 30 à la 1^{ère} équipe, 24 à la 2^{ème} équipe, 20 à la 3^{ème} équipe, 15 à la 4^{ème} équipe, 12 à la 5^{ème} équipe, 9 à la 6^{ème} équipe, 7 à la 7^{ème} équipe, 5 à la 8^{ème} équipe, 3 à la 9^{ème} équipe et 1 à la 10^{ème} équipe.

La répartition des points pour les équipes N2 est la suivante : 30 à la 1^{ère} équipe, 24 à la 2^{ème} équipe, 20 à la 3^{ème} équipe, 15 à la 4^{ème} équipe, 12 à la 5^{ème} équipe, 9 à la 6^{ème} équipe, 7 à la 7^{ème} équipe, 5 à la 8^{ème} équipe, 3 à la 9^{ème} équipe et 1 à la 10^{ème} équipe.

Article 4 : Engagements

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 8 titulaires et des 3 remplaçantes maximum. Les remplaçantes ne seront pas bloquées et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas. Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB. Toute coureuse non inscrite sur la liste des titulaires et / ou des remplaçantes, ne pourra prendre part à l'épreuve. En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour la coureuse concernée par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagées (titulaires et remplaçantes) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Engagement : 10 € par coureuse.

Article 5 :

La permanence se tiendra la veille, le samedi 30 avril 2022 à partir de 14 h - Salle des Fêtes, Espace Jourdain de l'Isle, VIANNE 47 230. La réunion des Directeurs sportifs sera organisée le même jour à 15 h dans la Salle Milou Tonin.

A partir de 17 heures, les équipes devront participer à la présentation des équipes organisée selon un planning déterminé par le comité d'organisation et qui sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.

Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le **30 avril 2022** après-midi, à la disposition des équipes à la permanence pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.

La permanence le dimanche 1^{er} mai 2022 se tiendra à VIANNE dans la salle des fêtes jusqu'à 17 h 30.

Article 6 :

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule.

En raison de la privatisation des routes, la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe juniors le matin soit à 08 h 15 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N1 l'après-midi soit à 13 h 15. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées de prendre les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Pour des raisons de limitation en tonnage et de gabarits (pont suspendu), les camions ateliers ne pourront pas se rendre à Vianne par la D642E.

Article 7 : Parkings

Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition à cet effet afin de laisser le site propre.

La zone de départ se situe sur la Place de la Mairie et les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.

Article 8 :

L'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées dans les conditions ci-après :

1. Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
2. Les équipes labellisées National 2 Femmes partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif de la Coupe de France National Femmes à l'issue de la manche précédente.
3. Les équipes labellisées National 1 Femmes partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif de la Coupe de France National Femmes à l'issue de la manche précédente.

Le départ des équipes sera donné toutes les 3 minutes.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur la 3^{ème} coureuse et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 3 coureuses, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

Article 9 :

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 :

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 :

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune).

Article 12 : Temps intermédiaire

La prise du temps intermédiaire se fera au Km 22,400 dans la Zone Artisanale Larqué à Montesquieu.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 :

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 :

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Les ambulances AGENAISES seront positionnées par ce-dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 :

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour - Fréquence 157,550 MHZ.

Article 17 :

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 :

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à droite, 200 m avant la ligne d'arrivée.

Article 19 : Mesures Covid

Les mesures appliquées le jour de la manifestation se référeront aux mesures éditées par les instances ministérielles se trouvant sur le lien ci-après : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Article 20 :

Le contrôle médical sera situé à la Mairie de Vianne. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 21 :

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium du protocole.

Puis pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

- Les 3 premières équipes N1 Femmes de l'épreuve
- Les 3 premières équipes N2 Femmes de l'épreuve
- L'équipe leader de la Coupe de France N1 Femmes
- L'équipe leader de la Coupe de France N2 Femmes

Article 22 :

L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes

Arrivée : 269 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.

Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.

Article 23 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 24 :

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.

COVID - 19

REFERENT COVID-19

Un référent Covid est présent sur la manifestation, son rôle étant de veiller au bon respect des consignes sanitaires en vigueur le 30 avril et le 1^{er} mai 2022.

Jean-Marie BERTON - 06.09.41.44.00

MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Les mesures appliquées le jour de la manifestation se référeront aux mesures éditées par les instances ministérielles se trouvant sur le lien ci-après :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

BERTON Jean-Marie
Tél : 06.09.41.44.00
Mail : president.guidon.agenais@gmail.com

GASTOU Catherine
Tél : 06.07.96.64.60
Mail : catherine.gastou@free.fr



Liste des hôpitaux

Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN	05.53.69.70.71
Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN	05.53.47.47.47
Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC	05.53.97.61.00



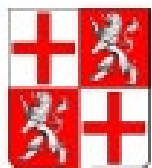
Commune de Montesquieu



L'aventure douce



St Pierre de Buzet



XAINTRAILLES



Ambrus





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33
(0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-
en-Yvelines 1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>